



Règlement du Challenge des sabots

Le trophée du Challenge des Sabots est destiné à récompenser un éleveur particulièrement performant sur des critères issus des résultats du contrôle de performances et qui progressent.

Les éleveurs concernés :

Tous les éleveurs adhérents à Bovins Croissance en formule VA4 du département,

- Respectent le règlement technique,
- Sont en conformité avec le programme sanitaire départemental,
- Ont un BGTA « connecté » sur chacune des 5 dernières campagnes
- Ont plus de 20 vêlages dans une race donnée en contrôle (pris sur le BGTA page 1)

Sur chacune des 5 dernières campagnes,

- Ont au moins 60% de veaux pointés sur chacune des 5 dernières campagnes
- N'ont pas eu de sanction par la commission de Déclaration de Naissance suite au dernier contrôle réalisé dans l'élevage en races Charolaise et Limousine

Et sur la dernière campagne (voir ci-dessous les valeurs mini retenues sur ces critères par race):

- Ont une productivité (nombre de veaux sevrés divisé par le nombre de femelles présentes) sur la dernière campagne supérieure à la productivité moyenne moins ½ écart type des élevages connectés de la race
- Ont un IVMAT supérieur à la moyenne de la race

3 types de résultats sont pris en compte et pèsent chacun pour 33% dans le calcul de la note de synthèse :

- La croissance des veaux (poids âge-type à 7 mois : PAT 210j)
- La maîtrise des outils génétiques via le choix des taureaux utilisés (par insémination ou monte naturelle) et la valeur génétique moyenne des femelles reproductrices du troupeau (ISEVR moyen veaux, IVMAT moyen vaches).
- La maîtrise de la productivité, au travers de l'intervalle vêlage moyen (IVV) du troupeau (maîtrise de la reproduction) et la mortalité des veaux avant sevrage pour la maîtrise de la conduite des veaux.

Cette combinaison de critères techniques et génétiques permet de calculer la note globale de l'année (Note N). Un bonus est attribué aux éleveurs dont la note de synthèse annuelle a progressé sur les 5 dernières années.

$$\text{Note finale} = \text{Note N} + (\text{Note N} - \text{Note (N-4)})/2.$$

GRILLE DE VALEURS RETENUES POUR LES CRITERES

SELECTION DES NOMINES PAR RACE

Trophée 2020

Bases BGTA éditées en 2020

	Charolais	Salers	Limousin	Aubrac	Blonde d'Aquitaine	Parthenaise	Gasconne	Rouge des prés
Productivité	88,69	94,84	73,40	95,41	79,68	79,44	87,21	86,30
IVMAT	99,5	99,7	98,7	99,6	98,8	97,8	98,4	98,6